

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 74-62/SG/IAM portant désignation des membres des Conseils urbains des localités de Tadjourah, Obock, Dikhil et Ali-Sabieh

n° 74-62/SG/IAM

Ministère	Date de publication
MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-	10 janvier 1973
MANS	
Numéro JO	Date du numéro
n° 2 du 25/01/1974	25 janvier 1974

Art. 1er

—Le conseil urbain de la localité de Tadjourah comprend : Président : Le Commandant de cercle ou son adjoint. A) – NOTABILITE COUTUMIERE Membre : Le Chef de village. B) – REPRESENTANTS DES COMMERÇANTS ET ARTISANS Membres : Mohamed Aboubakar ; Roufa Aden. C) – REPRESENTANTS DES EMPLOYES ET SALARIES Membres : Mohamed Daoud ; Mohamed Kamil. D) – REPRESENTANTS DES JEUNES Membres : Le Directeur d'école de Tadjourah ; Alwane Daoud ; Houmed Maki. E) – PERSONNALITES DESIGNES EN RAISON DE LEURSCOMPETENCES Membres : Habib Ahmed, sultan de Tadjoura ; Abdoukader Houmed, vizir de Tadjourah ; Mohamed Sek ; Fatouma Bourhan. Art. 2.— Le conseil urbain de la localité d'Obock comprend : Président : Le Commandant de cercle ou son adjoint. A) – NOTABILITE COUTUMIERE Membre : Le Chef de village. B) – REPRESENTANTS DES COMMERÇANTS ET ARTISANS Membres : Abdou Ali Ibrahim ; Kamil Houmed Hamadou. C) – REPRESENTANTS DES EMPLOYES ET SALARIES Membres : Omar Mohamed Barao ; Hamadou Mohamed Ali dit Louback. D) – REPRESENTANTS DES JEUNES Membres : Ibrahim Idriss Djibril ; Bourhan Ahmed Mokbel ; Mohamed Abdou. E) – REPRESENTANTS DESIGNES EN RAISON DE LEURS COMPETENCES Membres : Houmed Mohamed Habouri ; Issa Hagayo Bourhan ; Le directeur d'école d'Obock. Art. 3.— Le conseil urbain de la localité de Dikhil comprend : Président : Le Commandant de cercle ou son adjoint. A) – NOTABILITES COUTUMIERES Membres : Les deux Chefs de village de Dikhil. B) – REPRESENTANTS DES COMMERCANTS ET ARTISANS Membres : Hassan Assowé Waliye dit Douce . Warsama Farah : Mohamed Kamil Mohamed Mohamed Ben Mohamed Ali. C) – REPRESENTANTS DES EMPLOYES ET SALARIES Membres : Kamil Abokar Kamil, Barré Hassan Iltiré D) – REPRESENTANTS DES JEUNES Membres : Mirgan Borito Abdallah ; Yacin Abdillahi Arré : Youssouf Warsama Farah. E) – PERSONNALITES DESIGNÉES EN RAISON DE LEURS COMPETENCES Membres : Lamarque ; Houssein Hassan Houssein ; Hanfaré Hassan : Sayid Abdou Abdelrakib Ahmed. Art. 4 —Le Conseil urbain de la localité d'Ali-Sabieh comprend : Président : Le Commandant de Cercle ou son adjoint. A) – NOTABILITE COUTUMIERE Membre : Le Chef de village. B) – REPRESENTANTS DES COMMERCANTS ET ARTISANS Membres : Mohamed Assowé ; Hassan Fod ; Hassan Atteye ; Robleh Awalé. C) – REPRESENTANTS DES EMPLOYES ET SALARIES Membres : Abdourahman Khairé ; Ibrahim Ahmed D) – REPRESENTANTS DES JEUNES Membres : Osman Allaleh Djama ; Saad Waberi ; Mme Mariam Barré E) – PERSONNALITES DESIGNÉES EN RAISON DE LEURS COMPETENCES Membres : Le médecin-chef du dispensaire d'Ali-Sabieh : Le directeur de l'école d'Ali-Sabieh ; Mme Amina Waïs : Ali Darar.